

I. Identification du poste

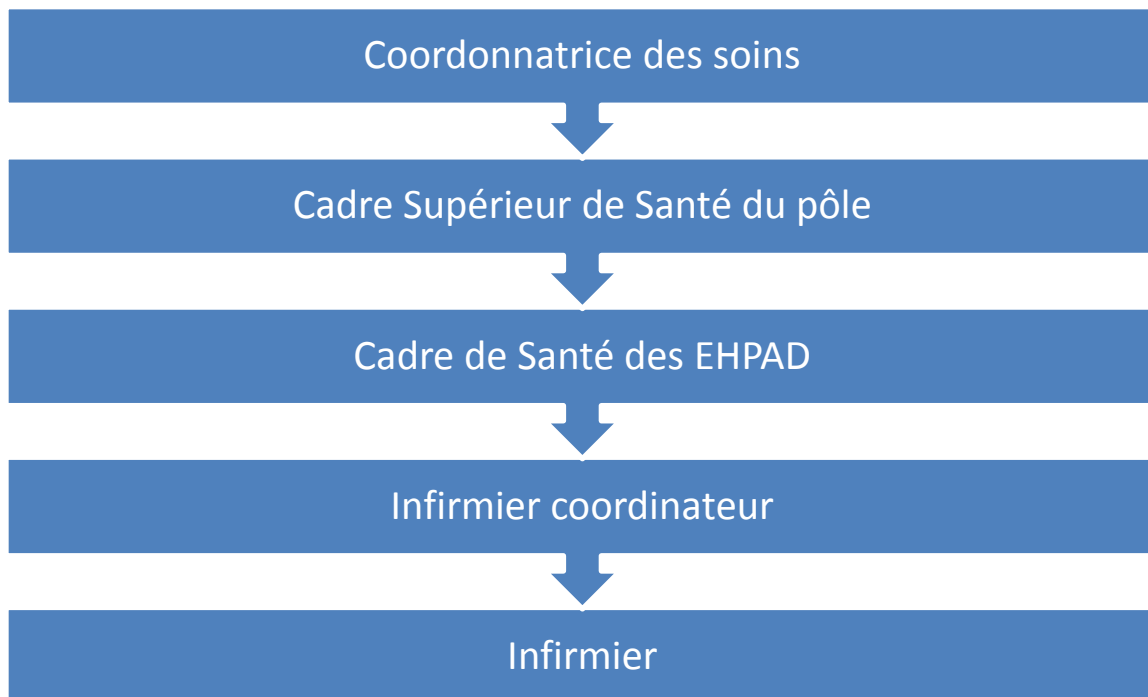
L'aide soignant(e) exerce sa fonction à la Résidence Antoine Cristal qui comprend 100 lits.

L'EHPAD est un lieu de vie (sans conditions de durée), accueillant des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie et dont l'état de santé nécessite une prise en charge pluridisciplinaire.

L'aide soignant(e) travaille sous la responsabilité de l'infirmier(e). Il assure des soins adaptés et personnalisés au résident selon son décret de compétences, en lien avec les projets personnalisés.

II. Organigramme du service

Liaisons hiérarchiques



Liaisons fonctionnelles

Le médecin coordonnateur, les gériatres

Cadres de santé du centre hospitalier

Infirmier(e)

Le personnel de l'EHPAD

Les intervenants et les services supports

III. Responsabilités et Missions spécifiques au poste

Ses missions :

- Fonction Soins

- Participer à l'accueil du résident et de sa famille en adoptant une attitude d'écoute
- Participer à l'évaluation de l'autonomie de chaque résident et contribuer au maintien de celle-ci, en renseignant le plan de soin et le GIR en collaboration avec l'infirmier
- Assurer le recueil des habitudes de vie, l'identification des besoins et des attentes du résident, participer à l'élaboration d'un projet de vie en équipe (PAP), il en assure l'évaluation.
- Assister le résident dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne en prenant compte de ses besoins et ressources.
- Mobiliser et installer la personne, assurer les soins en faisant du confort une priorité.

- Assurer la sécurité et la protection du résident
- Assurer la prestation « repas », contribuer au maintien de la qualité de la prestation hôtelière.
- Participer à l'animation proposée aux résidents
- Accompagner les personnes en fin de vie et leur famille
- Transmettre des informations fiables et ciblées
- Participer à la prise en charge de la douleur
- Reconnaître une situation d'urgence, savoir alerter l'infirmier(e) et contribuer avec celui-ci aux gestes de premier secours

- Gestion

- Prévoir les besoins en matériels en réajustant les dotations (protections, épicerie...), veiller aux péremptions et à une utilisation économique des moyens mis à disposition, gérer le renouvellement.
- Participer à l'évacuation des déchets et du linge dans le respect des protocoles institutionnels
- Participer à la maintenance du matériel et des locaux (Isilog)
- Participer à l'hygiène des locaux et des matériels : nettoyage, décontamination
- Participer à l'amélioration du cadre de vie : rangement, décoration, en contribuant à créer une ambiance sereine, conviviale et sécurisante

- Formation-information :

- Participer à l'organisation interne du service (réunion de service, groupe de travail, réunion spécifique institutionnelle)
- Participer à l'accueil et l'encadrement des élèves et des agents nouvellement affectés, mettre en place les actions visant à faciliter leur adaptation et leur intégration dans le service
- Utiliser les outils mis à disposition dans le cadre de la prévention des TMS (Rail-plafonnier, lève-malade, verticalisateur ...)
- Utiliser les différents logiciels (Hestia, Tena client, Isilog, Qual'net...)
- Participer aux différentes formations pour maintenir et développer ses compétences (par ex : prise en charge des troubles démentiels ...) et être un référent pour en faire bénéficier l'équipe

IV. Qualités professionnelles requises

- Avoir le sens du travail en commun, collaboration (adaptabilité et esprit d'équipe)
- Avoir le sens de l'initiative et d'adaptation
- Faire preuve de rigueur dans l'exécution des différentes activités, connaître et respecter les différents protocoles et procédures institutionnels, respecter les organisations mises en place.
- Faire preuve de maîtrise de soi, de patience et de sérénité.
- Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel.
- Etre respectueux de la personne âgée et de sa famille

V. Règles d'absence et de suppléance

- Gestion des absences au regard de la charte d'absentéisme, gestion du planning par le cadre de santé

VI. Conditions de travail

- L'aide soignant travaille, sur la base de 37h30 par semaine, effectuée 1 week-end de travail sur 2, ce qui lui ouvre droit à 14 RTT sur l'année.
-
- Les horaires sont :
 - M : 06h30-14h00
 - M15 : 07h30-15h45
 - S14 : 13h30-21h00
 - C97 : 9h30-13h30 puis 16h30-20h00